3 - ANNEXE NON RÉSIDENT - PERSONNE PHYSIQUE

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L561-5 et L561-6 du code monétaire et financier

31 - Contractant ou Cocontractant

Nom et prénom		
Date de naissance	Lieu de naissance	
Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis importante ? voir au verso.	moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou adminis	trative
_ ·		
□ OUI □ NON Si oui :		
Quelle fonction ?	Dans quel pays ?	
fonction politique, juridictionnelle ou admin □ OUI □ NON	entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mo nistrative importante? voir au verso.	is une
Si oui :	Dana sual saus 2	
Quelle fonction ?	Dans quel pays ?	
Si une réponse positive est apportée à l'une dossier.	des questions ci-dessus, un justificatif sur l'origine des fonds devra être joir	t au
suppression et d'opposition pour motifs légitime demande auprès de votre interlocuteur habituel a Par ailleurs ces données pourront être communic habilitées et dans ce cadre vous pouvez exercer et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne - 75002 Par J'atteste de l'exactitude des informations ci-des	s du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectificat es sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur au sein de Generali par email à l'adresse droitdacces@generali.fr. quées en tant que de besoin à des autorités administratives ou judiciaires léga votre droit d'accès directement auprès de la Commission Nationale de l'Inforr	simple lement



Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



3 - ANNEXE NON RÉSIDENT - PERSONNE PHYSIQUE

32 - Définition des personnes politiquement exposées

SONT CONSIDÉRÉS COMME DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES (P.P.E) :

- 1 Les personnes qui résident dans un autre état membre de l'Union Européenne ou un pays tiers et qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes, pour le compte d'un autre état.
- 11 Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;
- 12 Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
- 13 Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
- 14 Membre d'une cour des comptes ;
- 15 Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
- 16 Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
- 17 Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- 18 Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
- 19 Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

2 - Les non-résidents membres directs de la famille d'une personne visée au 1/.

- 21 Le conjoint ou le concubin notoire ;
- 22 Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
- 23 En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.
- 3 Les non-résidents connus pour être étroitement associés à une personne visée au 1/.
- 31 Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client ;
- 32 Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.



GV0023AN3C - 201601 - Gestion des Imprimés